

Communiqué de presse

Le 15 mai 2024, à Paris

Mobilisation de l'ANFH dans la formation et l'accompagnement des agents de la Fonction publique hospitalière pour prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans la FPH

Dans le cadre de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et de la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique hospitalière, l'ANFH propose une offre de formation et d'accompagnement complète. Cette offre vise à sensibiliser et à accompagner les agents et les établissements de la FPH dans la prise en charge de cette dimension au sein des politiques RH.

L'ANFH, aux côtés des acteurs de la FPH dans le cadre des politiques RH

L'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH) a inscrit la Qualité de vie au travail (QVT) comme un axe fort de son projet stratégique 2020/2024 afin de soutenir les établissements de la fonction publique hospitalière dans leurs politiques RH et de prévention. Au sein de cette thématique, la question de l'égalité professionnelle et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles est un enjeu majeur pour lequel l'ANFH propose toute une palette d'outils de formation et d'accompagnement à destination des établissements et des agents de la FPH.

L'ANFH propose une nouvelle offre de formation relative à la prise en charge et l'orientation des victimes de violences sexistes et sexuelles, à destination des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Cette offre vise à fournir des outils de sensibilisation, de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. De plus, elle vise à aider les acteurs concernés (RH, personnel direction, représentants syndicaux, etc.) à sécuriser les procédures internes de leur établissement. La formation se compose de 3 modules :

- **Module 1 : « Comprendre, repérer les situations de violences sexistes sexuelles et orienter les victimes »** disponible en présentiel et distanciel
- **Module 2 : « Construire et déployer un process de prévention et disciplinaire au sein de son établissement »** disponible en présentiel et distanciel
- **Un 3^{ème} Module e-learning « Les fondamentaux pour comprendre les VSS au travail dans la FPH »** sera disponible au début du second semestre 2024

Un éventail de solutions pour la formation en faveur de l'égalité professionnelle

Depuis 2023, l'ANFH propose gratuitement aux établissements adhérents un baromètre social qui permet aux établissements de réaliser **un état des lieux du climat social de l'établissement** au travers d'un ou plusieurs questionnaires axé(s) sur les différents facteurs constitutifs de la QVT : l'organisation et les conditions de travail, les relations au sein de l'équipe, les patients et l'encadrement, l'égalité professionnelle....

Une enquête dédiée à la question de l'égalité professionnelle a été mise à disposition à compter du début de l'année 2024 : l'enquête « Egalité Professionnelle : des clés pour agir » est disponible sous la plateforme qvt-anfh.fr. Cette enquête permet aux agents des établissements qui le souhaitent de s'exprimer en partageant leurs connaissances sur l'égalité professionnelle via un questionnaire anonyme. Sur la base des résultats de cette enquête, l'établissement peut solliciter l'ANFH qui propose des formations pour aider le personnel à appréhender les questions d'égalité professionnelle à chaque niveau :

- **Formation des agent(e)s en situation d'encadrement intermédiaire** : repérer une situation potentiellement inégalitaire et savoir réagir, savoir intégrer une politique d'égalité professionnelle et mixité, savoir porter et incarner une politique d'égalité professionnelle
- **Formation des référent(e)s égalité et/ou diversité** : rôle et mission du référent, comprendre les enjeux et la mise en œuvre d'une démarche, intégrer et piloter une politique d'égalité professionnelle et de mixité
- **Formation des agent(e)s des services de ressources humaines** : Comprendre les enjeux et impacts, les fondamentaux juridiques, intégrer une politique d'égalité professionnelle au quotidien et dans les pratiques RH
- **Formation en distanciel tout public** : Informer et sensibiliser de manière générale sur l'égalité professionnelle grâce à des mises en situation.

Plus d'infos : www.anfh.fr

L'ANFH en bref -

L'ANFH en bref : OPCA de la fonction publique hospitalière, l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) est agréée par le Ministère de la Santé pour collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation (2,1% de la masse salariale), du Congé de formation professionnelle (CFP), congés pour VAE et pour Bilan de compétences (0,2% de la masse salariale), des études promotionnelles (0,6%), de la formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les ESAT (4,8%) des agents de la Fonction publique hospitalière et du Développement professionnel continu (DPC) médical (0,5% et 0,75% de la masse salariale médicale) des personnels médicaux de ses

établissements. L'ANFH offre à ses adhérents et leurs agents un ensemble de services visant à les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers : veille, information, offre de formation, outils méthodologiques, supports de communication... Reposant sur trois valeurs structurantes - paritarisme, solidarité et proximité - environ 500 administrateurs et 26 délégations territoriales regroupées en 16 délégations régionales œuvrent depuis 1974 pour l'égalité d'accès à la formation continue et le développement des compétences des agents employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, soit plus d'un million de personnes. Depuis 2021, l'ANFH accompagne le développement de l'apprentissage dans la Fonction publique hospitalière. L'ANFH célèbre cette année ses 50 ans d'engagement, de formation et d'évaluation au plus près de ses établissements adhérents.